



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

illettrisme

Question écrite n° 3179

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la récente étude de l'INSEE, réalisée auprès des jeunes à l'occasion de leurs trois jours prémilitaires, qui indique qu'un Français sur dix ne sait pas lire. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de vaincre l'illettrisme et assurer l'apprentissage de la lecture au-delà des classes maternelles et préparatoires.

Texte de la réponse

La prévention des situations d'illettrisme consiste essentiellement, pour le ministère de l'éducation nationale, à lutter contre les difficultés scolaires que rencontrent certains élèves. Cette priorité nationale de l'action éducative que représente l'acquisition d'une bonne maîtrise de la langue écrite et orale constitue un des premiers moyens de prévention de l'illettrisme et contribue à une insertion sociale et professionnelle réussie des jeunes. Ainsi, les nouveaux programmes pour l'école primaire insistent sur le fait que l'expression orale, la lecture, l'écriture, travaillées en étroite relation lors des activités de français, nourrissent les autres disciplines et les enrichissent de leurs apports. La lecture y est présentée comme une activité à privilégier sous toutes ses formes. Entrés progressivement en vigueur à partir de la rentrée 1995, les programmes s'appliqueront à la rentrée 1997 pour toutes les classes de l'école primaire. Pour favoriser un travail efficace des maîtres, des outils ont été élaborés et diffusés : le répertoire des « 1 001 livres pour les écoles », tiré à 125 000 exemplaires, a été, à la fin de l'année scolaire 1996-1997, adressé gratuitement dans toutes les écoles et aux responsables de la formation initiale et continue. Il représente un outil pédagogique original qui permet d'aider les maîtres dans le choix des fonds de livres, dans l'élaboration de projet de lecture ou de situations variées d'apprentissage de la langue en classe ou en bibliothèque centre documentaire (BCD). Un CD-ROM sur la pédagogie de la lecture a été réalisé, il se présente comme une base de données dans laquelle de très nombreux liens hypertextes et hypermédias dynamisent l'accès aux informations et établissent des relations entre les pratiques, les savoirs et leur contexte historique et documentaire. Afin de renforcer la continuité de l'action des maîtres et de multiplier les échanges, des coordinateurs « maîtrise de la langue » ont été désignés dans chaque département durant l'année scolaire 1996-1997 ; ils représentent des personnes ressources qui, avec l'appui du groupe départemental constitué par l'inspecteur d'académie, développent des projets, valorisent les réussites et concourent aux actions de formation et d'information. La formation initiale et continue représente un levier prépondérant pour soutenir l'action des maîtres, compte tenu de ses incidences sur les pratiques pédagogiques des maîtres et sur la réussite des élèves. C'est pourquoi le plan national de formation comporte, pour l'année scolaire 1997-1998, 30 % de stages consacrés à la maîtrise de la langue orale et écrite. S'agissant des milieux défavorisés, l'effort national entrepris au profit des zones d'éducation prioritaires permettra de continuer à améliorer le taux d'encadrement des élèves, facilitant ainsi la conduite d'actions spécifiques, notamment pour l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3179

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2930

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3839